
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

12 avril 2010

Original : français

New York, 3-28 mai 2010

Démantèlement de la composante sol-sol

Document de travail présenté par la France

L'abandon de la composante sol-sol

La composante sol-sol française était constituée de missiles mobiles de courte portée ainsi que des missiles stratégiques situés sur le plateau d'Albion.

Tirant les conséquences des évolutions du contexte stratégique, la France a annoncé sa décision d'abandonner la composante sol-sol de sa force de dissuasion nucléaire le 22 février 1996.

Les étapes du renoncement à la composante sol-sol

Décisions de 1991-1992

- Retrait anticipé des missiles de courte portée Pluton
- Arrêt de la production des missiles de courte portée Hadès et décision de non-déploiement de ce système
- Abandon du programme de missiles sol-sol stratégiques S45 (prévus pour remplacer les missiles S3D du plateau d'Albion)

Décisions de 1996

- Retrait du service des missiles sol-sol du plateau d'Albion et fermeture de ce site
- Retrait définitif du système d'armes Hadès

Le démantèlement des 30 missiles mobiles Hadès de courte portée a été achevé en 1997, celui des 18 missiles stratégiques S3D en 1998.

Le démantèlement du plateau d'Albion (1996-1998)

Opération complexe, le démantèlement du plateau d'Albion, débuté le 16 septembre 1996, a nécessité la prise en compte de contraintes majeures : sécurité, respect de l'environnement, reconversion du site et conséquences pour la vie et l'économie locales.



Un personnel nombreux et du matériel spécifique ont été mobilisés pour ce chantier très particulier couvrant près de 800 hectares. Le démantèlement des 18 zones de lancement a nécessité :

- Plus de 63 000 heures de travail;
- Plus de 630 tonnes de matériels déplacés.

Chaque étape du démantèlement a requis une grande technicité : ainsi, l'extraction de la tête d'un missile reposait sur 162 opérations différentes. Après retrait des têtes nucléaires et du dispositif pyrotechnique, la destruction des missiles a nécessité non seulement l'élimination des corps de missiles, mais également celle du combustible.

Tous les sites, matériels et installations ayant été au contact des éléments nucléaires ont fait l'objet d'un contrôle et d'un certificat de non-contamination.

La dénucléarisation du plateau d'Albion, au rythme d'un missile par mois, a été effective le 25 février 1998. Le coût total du démantèlement avoisine 75 millions d'euros.

Pour un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire

En écho aux mesures prises à titre national avec l'abandon de sa composante sol-sol, la France poursuit au plan multilatéral son engagement résolu en faveur du désarmement. Le Président de la République a ainsi proposé l'ouverture de négociations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire (discours de Cherbourg, 21 mars 2008).

Cette proposition française a été reprise par l'Union européenne dans le plan d'action en matière de désarmement, endossé par les 27 chefs d'État et de gouvernement au Conseil de l'Union Européenne de décembre 2008, qu'elle propose dans la perspective de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010.

L'Union européenne propose l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire.